



Les Issambres - Le Village - La Bouverie
ROQUEBRUNE
SUR ARGENS

**PROCES VERBAL
COMITE TECHNIQUE
Lundi 6 décembre 2021**

Membres titulaires présents de la Collectivité :

- Monsieur Jean CAYRON
- Monsieur Jacquet BACQUET
- Madame Marie-Reine LOUISA
- Monsieur Didier LEMAITRE

Membre suppléant présent de la Collectivité :

Membres titulaires présents du Personnel :

- Monsieur Jean-François CALANDRI
- Madame Christiane THOMAS

Membres suppléants présents du Personnel :

- Monsieur Frédéric MONTOYA
- Madame Mélisa TAIEB-HENNI
- Monsieur Jean-Louis THEURIER

Membres excusés :

- Madame Marie-Line BIANCHI
- Madame Nathalie DI LORENZO
- Madame Martine LAMASA
- Monsieur Christophe PANIS

Experts :

- Monsieur Michel DUTREUX, D.G.S.
- Monsieur Benoît BODRATI, D.G.A.S. Pôle Ressources

*
* *

Ordre du jour du Comité Technique :

- 1- Adoption du Procès-verbal du C.T. du 4 Novembre 2021
- 2- Règlement des gardiens logés par nécessité absolue de service (**Question retirée**)
- 3- Annualisation du temps de travail de 2 adjoints d'animation (**Question retirée**)
- 4- Régie des Transports
- 5- Suppression de l'Ecole des Arts (**Question retirée**)
- 6- Horaires de la Maison de la Préhistoire
- 7- Annualisation du service de l'animation locale (**Question retirée**)
- 8- Questions diverses.

Monsieur Jean CAYRON, en qualité de Président, ouvre la séance à 11h, nomme Monsieur Frédéric MONTOYA en qualité de Secrétaire, puis procède à l'appel des membres présents.

1. Approbation du procès-verbal du C.T. du 04 novembre 2021 :

Aucune remarque particulière n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 04 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Règlement des gardiens logés par nécessité absolue de service :
(Question retirée)

3. Annualisation du temps de travail de 2 adjoints d'animation :
(Question retirée)

4. Régie des transports :

Monsieur BODRATI explique que la Commune, propriétaire de deux grands bus et d'une flotte de minibus, assure le transport des élèves de ses écoles primaires à l'occasion de sorties pédagogiques scolaires et les sorties pédagogiques des enfants et jeunes des accueils de loisirs.

Les transports sont gratuits et entrent dans le champ des transports privés de personnes.

Sur demande des services de l'Etat (DREAL), le périmètre autorisé est limité aux 5 communes de l'ECAA depuis 2019.

Souhaitant élargir son champ d'action et permettre aux plus jeunes de sortir du territoire de la communauté d'Agglomération dans le cadre notamment des projets éducatifs des écoles et de Territoire, la Commune doit être inscrite au registre des transports publics routiers.

L'inscription au Registre des Transporteurs Routiers impose la création d'une régie municipale.

Considérant que la Commune dispose de deux bus, elle est donc dispensée de conditions de capacités financières et professionnelles.

Aucune remarque particulière n'étant faite, cette question est adoptée à l'unanimité.

5. Suppression de l'Ecole des Arts :
(Question retirée)

6. Horaires de la Maison de la Préhistoire :

Madame Christiane THOMAS, DGA du pôle Culture Patrimoine propose les nouveaux horaires :

- 1 agent ETP : Caroline LABRUNIE (Chef de service, anime certaines actions avec les scolaires remplace également les agents en congés, en formation, en arrêt de travail, en renfort Maison du Terroir)
- 1 agent ETP : Françoise BERANGER
- 1 agent à mi-temps : Sofia PUIGDELLIVOL

Nombres d'heures : 17h30

Répartition de son Mi-Temps : à disposition mais préférable peu d'heures quotidiennes

Proposition ouverture Maison De la Préhistoire

Les agents positionnés à la Maison du Patrimoine et Maison de la Préhistoire sont les mêmes. Il est donc proposé les horaires d'ouverture ci-dessous afin d'optimiser l'agent ETP et l'agent MT. Sachant que l'agent à mi-temps, à savoir Mme Puigdellivol, ne sera pas systématiquement positionnée à la Maison de la Préhistoire, pour plus de fluidité et transversalité de service.

Octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	14h/17h	14h/17h	14h/17h	14h/17h	09h/12h (marché)	

Ajouter 2h30 selon demandes scolaires ou groupes = 17h30

Madame THOMAS précise que ces horaires ne sont pas figés. C'est, pour l'instant, la solution la plus intéressante, mais ils pourront être modifiés.

Aucune remarque particulière n'étant faite, cette question est adoptée à l'unanimité.

**7. Annualisation du service de l'animation locale :
(Question retirée)**

8. Questions diverses :

Monsieur MONTOYA : beaucoup d'agents semblent ne pas bénéficier des astreintes au service technique.

Monsieur DUTREUX lui répond que les agents non cadres font, par roulement, et comme cela a été annoncé lors d'un CT précédent, des astreintes.

Monsieur MONTOYA : Nous avons appris l'agression d'un agent par un autre agent sur les lieux de travail. J'aimerais connaître les décisions prises par l'autorité territoriale.

En effet, cet agent se positionne au-dessus des chefs de service du pôle proximité alors que le dernier organigramme précise le contraire.

Monsieur DUTREUX lui répond que l'agent est convoqué à un entretien disciplinaire le 17 Décembre prochain. Pour ce qui est du positionnement, il est, comme le prévoit l'organigramme, chef de service.

Je souhaiterais que le DGA du pôle proximité soit mis au courant de cette affaire par les chefs de service afin qu'il puisse apporter des précisions à ce sujet.

Plus d'autres questions soulevées, la séance est levée à 11 h 25.

**Le Secrétaire de séance,
Frédéric MONTOYA**



**Le Président,
Jean CAYRON**

